

LETTRE D'INFORMATION

Réforme territoriale en Nouvelle-Aquitaine

N°1 - Novembre 2018

SOMMAIRE

1. Editorial

2. Les chiffres clés de la future académie Nouvelle-Aquitaine

3. Le chantier de fusion des trois académies se décline autour de plusieurs étapes et principes d'organisation laissant une large place à la concertation

4. L'enjeu de la réforme : améliorer la gouvernance académique par la mise en œuvre d'un pilotage de proximité

Des garanties offertes aux personnels

Le calendrier de travail

Dans une France administrative aux contours profondément remaniés par la nouvelle organisation territoriale de la République, la dynamique engagée dès 2015 par l'Education nationale avec la création des 17 régions académiques placées sous la responsabilité d'un recteur de région académique se poursuit aujourd'hui avec la mise en place, à l'horizon 2019, d'académies aux périmètres nouveaux, issues pour un certain nombre d'entre elles - et c'est le cas en Nouvelle-Aquitaine - de la fusion d'académies préexistantes.

Dans notre région académique qui se prépare donc à devenir académie de Nouvelle-Aquitaine, cette transformation a fait l'objet d'une anticipation autour de plusieurs objectifs partagés par les trois recteurs d'académie qui ont fait le choix, plutôt que d'aborder la question sous l'angle de l'organisation administrative, d'œuvrer ensemble à une mise en œuvre concertée de politiques harmonisées et coordonnées pour répondre au mieux aux intérêts des jeunes néo-aquitains.

Les premières initiatives ont visé à faire tomber sans attendre les murs administratifs pour permettre aux élèves de construire des parcours de réussite sur l'ensemble du territoire de la région académique. L'harmonisation des dispositifs Affelnet, l'élaboration de différentes chartes élargissant les possibilités de mixité des parcours et des publics ou favorisant l'accueil des élèves en internat sont autant d'exemples réussis qui témoignent de cette volonté partagée.

Il s'agit maintenant de franchir une nouvelle étape dans une approche systémique afin d'améliorer la gouvernance académique par la mise en œuvre d'un pilotage de proximité des politiques éducatives au service des usagers. C'est l'enjeu majeur de la réforme territoriale, une réforme ambitieuse, fruit d'une dynamique collective portée par l'ensemble des territoires.

La présente lettre d'information a pour objectifs de présenter et de faire partager le sens et les modalités de mise en œuvre de cette réforme dans la région académique.

Un temps d'élaboration, de partage et d'appropriation est donc désormais et plus que jamais nécessaire pour permettre à la réforme de prendre réellement corps. Il ne s'agit pas pour le recteur de région académique et les recteurs d'académie de penser seuls le nouveau schéma d'organisation de la future académie de Nouvelle-Aquitaine. C'est bien un travail de réflexion collective qu'il nous faut poursuivre, un travail inédit construit à partir de l'expertise, des compétences et des propositions de l'ensemble des cadres et des personnels des trois académies, le tout mobilisé et recueilli dans le cadre d'une concertation que nous souhaitons la plus large possible et qui s'ouvrira aux usagers, aux élus, aux partenaires sociaux, économiques, culturels. Chaque contribution comptera. Nous avons besoin de tous.

Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
recteur de l'académie de Bordeaux

Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de l'académie de Limoges
Armel de la BOURDONNAYE, recteur de l'académie de Poitiers



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

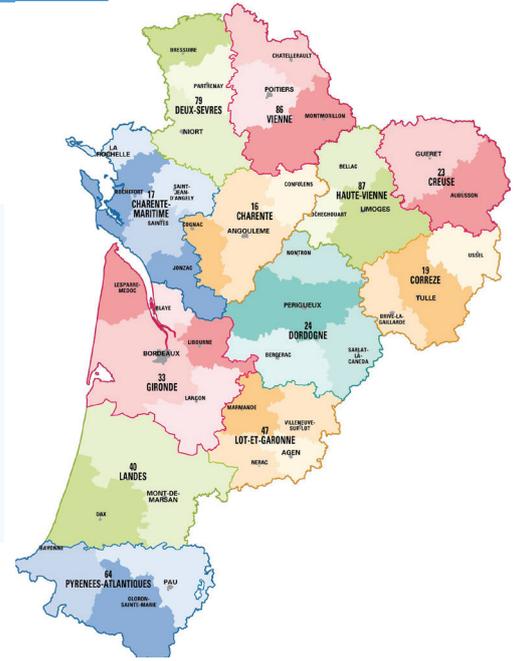


LES CHIFFRES-CLÉS DE LA FUTURE ACADÉMIE DE NOUVELLE-AQUITAINE

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE : PLUS GRANDE RÉGION DE FRANCE MAIS FAIBLEMENT DENSIFIÉE

Données INSEE

- 12** départements
- 84 000** km²
- 5,9** millions d'habitants
- 4^{ème}** région la plus peuplée de France
- 9,2%** de la population nationale



Concernant le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, la réforme territoriale se traduit par la fusion des 3 académies existantes que sont les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, pour créer une nouvelle académie au 1er janvier 2020.

La future académie Nouvelle-Aquitaine, plus vaste académie de France (16 % du territoire national), pilotera plus de 6 000 établissements accueillant plus d'un million d'élèves et d'étudiants.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, LES UNIVERSITÉS ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



- 4 956** écoles (maternelles et élémentaires)
- 636** collèges
- 195** lycées généraux et technologiques
- 137** lycées professionnels
- 6** universités
- 2** écoles d'ingénieurs (enseignement supérieur public)
- 1** Institut d'Études Politiques (enseignement supérieur public)

LES ÉLÈVES ET LES ÉTUDIANTS



- 1 208 330** élèves et étudiants dont :
- 526 159** premier degré (maternelle et élémentaire)
- 267 814** en collège
- 164 474** en lycée (LGT)
- 41 442** en lycée professionnel
- 208 441** étudiants

LES PERSONNELS



- Plus de **102 500** personnels parmi lesquels :
- 78 836** enseignants dans les 1er et 2nd degrés dont :
 - 31 729** dans le 1er degré
 - 46 107** dans le 2nd degré
- 9 348** personnels d'encadrement, d'orientation, d'éducation et ATSS
- 14 385** personnels dans l'enseignement supérieur public

LE CHANTIER DE FUSION DES 3 ACADÉMIES SE DÉCLINE AUTOUR DE PLUSIEURS ÉTAPES ET PRINCIPES D'ORGANISATION LAISSANT UNE LARGE PLACE À LA CONCERTATION

La mise en œuvre de la réforme territoriale pour la Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans un calendrier commun à l'ensemble des académies, dans le cadre d'une dynamique nationale impulsée et pilotée par le Gouvernement. Ce calendrier commun fixe trois étapes majeures, se déployant au moins jusqu'en 2022.

1 ÉLABORATION D'UN PROJET D'ORGANISATION CIBLE POUR LA NOUVELLE ACADÉMIE

Ce projet demandé au recteur de région académique par les deux ministres devra répondre aux objectifs de la réforme tout en mettant en œuvre les garanties offertes aux personnels. Adapté à la réalité et aux spécificités du territoire, à sa topographie et à sa typologie, il comprendra :

- un projet d'organisation cible des services académiques, dont :
 - une proposition de répartition globale des missions, compétences et activités entre les niveaux d'administration académique, départementale et infra-départementale pour une plus grande proximité de gestion au cœur du territoire ;
 - des pistes de mutualisation éventuelle des activités et expertises.

Le projet d'organisation cible s'appuiera sur les propositions de groupes de travail thématiques inter-catégoriels, catégoriels et inter-académiques.

Le recteur de région académique soumettra ce projet cible aux ministres, début janvier 2019, afin de leur permettre d'arrêter dès le premier trimestre les principes directeurs qui structureront la feuille de route qu'il lui reviendra de mettre en œuvre dans le cadre de la lettre de mission qu'ils lui remettront.

2 UNE CONCERTATION ÉLARGIE AVEC LES PERSONNELS ET LES PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION

Tout au long de l'année 2019, la poursuite des travaux de mise en œuvre s'accompagnera d'une concertation élargie avec les personnels et les partenaires de l'éducation, se traduisant par :

- des groupes de travail (pilotage pédagogique, GRH, enseignement supérieur, examens, systèmes d'informations, organisation scolaire...);
- des rendez-vous réguliers de concertation et d'information avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'éducation ;
- une communication renforcée, simultanée et unifiée à destination de l'ensemble des personnels et des usagers des 3 académies ;
- un dialogue social renforcé au sein des instances représentatives du personnel (au niveau national et au niveau académique).

Ces travaux seront en permanence coordonnés entre les trois académies, dans le cadre d'un processus transparent et collégial offrant la garantie d'une bonne circulation de l'information à tous les niveaux.

Parallèlement, un processus de consultation sera lancé autour de la conception et de l'élaboration du projet académique 2020-2023 pour la future académie.

3 MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE DE L'ORGANISATION CIBLE

Après validation par les instances nationales compétentes des textes d'organisation des services au cours du 2^{ème} semestre 2019, la **création de la nouvelle académie interviendra au 1^{er} janvier 2020**, par fusion des trois académies actuelles.

L'organisation cible se mettra en place progressivement à partir de 2020, dans le respect de la feuille de route validée

par les ministres, et en s'appuyant sur le déploiement des mesures d'accompagnement des personnels.

Le calendrier exact de chacune des étapes sera précisé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la réforme.

L'ENJEU DE LA RÉFORME

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ACADÉMIQUE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PILOTAGE DE PROXIMITÉ DES POLITIQUES ÉDUCATIVES AU SERVICE DES USAGERS

Afin d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers que sont les élèves et leurs parents dans le cadre d'une mise en œuvre optimale des politiques éducatives, tout en se donnant les moyens de mieux répondre aux besoins des personnels, tant sur le plan administratif que pédagogique, les objectifs suivants ont été définis :

- une **cohérence renforcée avec la carte régionale** pour une meilleure coordination de l'ensemble des services publics de l'Etat et des collectivités ;
- une **meilleure articulation entre tous les niveaux d'administration** : académique, départemental et infra-départemental ;
- le **renforcement de la gestion de proximité** par application du principe de subsidiarité ;
- le **développement du rôle des DASEN et des inspecteurs** dans le pilotage pédagogique ;

- un **ancrage des services publics dans les territoires** selon les principes de subsidiarité et de responsabilité, pour une meilleure prise en compte des singularités locales et des besoins spécifiques des élèves ;
- la **mise en œuvre d'une GRH de proximité** ;
- un **renforcement des capacités d'action des recteurs pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** :
 - dans le cadre du nouveau dialogue stratégique (en cours d'expérimentation) ;
 - en repensant la mission de chancelier d'université ;
 - en consolidant l'articulation avec les services de l'Etat chargés de la recherche (Délégation régionale à la recherche et à la technologie).

DES GARANTIES OFFERTES AUX PERSONNELS

A l'occasion de la réorganisation des services, des garanties ont été définies au niveau national et seront mises en œuvre pour l'ensemble des personnels des trois académies :

- ➔ pas de fermeture de site rectoral ou de DSDEN ;
- ➔ pas de mobilité géographique imposée ;
- ➔ un accompagnement financier des éventuelles mobilités géographiques souhaitées par les agents (dispositif fonction publique) ;
- ➔ des dispositifs individualisés d'aide et de formation ;
- ➔ aucune perte de rémunération du fait de la réforme ;
- ➔ un dialogue social renforcé ;
- ➔ le périmètre de gestion de l'ensemble des personnels (et du dialogue social) est maintenu au moins jusqu'en 2022.

UN CALENDRIER DE TRAVAIL QUI S'ÉCHELONNE SUR PLUSIEURS PHASES JUSQU'EN 2022

26 SEPTEMBRE 2018

Dialogue stratégique de la région académique entre la Secrétaire générale du ministère et les recteurs de la région académique pour une première validation de la méthode retenue.

28 SEPTEMBRE 2018

Réunion de l'encadrement supérieur à Bordeaux (COREA élargi aux 15 DASEN et DAASEN).

2018

OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018

Elaboration du projet d'organisation cible :

- Réunions des GT
- 16/10 : réunion de l'encadrement de la région académique à Angoulême
- Novembre : diffusion de la note d'orientation.
- Fin novembre : réunion de l'encadrement supérieur à Bordeaux (COFIL élargi aux quinze DASEN et DAASEN) pour faire le point sur l'avancée des travaux.
- Jusqu'à mi-décembre : travaux des GT, puis synthèse des travaux.
- Fin décembre 2018 : finalisation du projet cible.

DÉBUT 2019

Remise aux ministres par le recteur de région académique du projet d'organisation cible.

2019

PREMIER SEMESTRE 2019

Mise en œuvre de la feuille de route validée par les ministres :

- Conduite du dialogue social aux niveaux national et académique.
- Lancement du processus de consultation pour l'élaboration du projet stratégique de la future académie.
- Poursuite des GT

JANVIER 2020

Mise en œuvre de la nouvelle gouvernance.

2020

2021-2022

2021-2022

Mise en œuvre effective de la nouvelle organisation.